

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2024
COMMUNE DE BRANCOURT-EN-LAONNOIS

La réunion a débuté le 20 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence du Maire, Madame ROUYER Marie-Laure.

Membres présents :

Monsieur ALLUITTE DAVID - Conseiller Municipal
Madame BOISSOLLE SANDRINE - Conseillère Municipale
Monsieur CAGNIET Fabien - Conseiller Municipal
Madame COLETO Audrey - Conseillère Municipale
Monsieur COUSIN NICOLAS - Adjoint
Madame DELPECH NADEGE - Adjointe
Madame MOISSON DJAMILA - Conseillère Municipale
Monsieur REMY JEAN-JACQUES - Adjoint
Madame ROUYER MARIE-LAURE - Maire
Monsieur SUMIEN JEAN-MARC - Conseiller Municipal

Membres absents représentés :

Madame BRANDON CATHERINE - Conseillère Municipale Pouvoir donné à Mme COLETO Audrey -
Conseillère Municipale
Madame CAUCHOIS CELINE - Conseillère Municipale Pouvoir donné à M ALLUITTE DAVID -
Conseiller Municipal

Membres absents :

Monsieur GILLES WILFRIED - Conseiller Municipal
Madame LAVAIRE CHARLINE - Conseillère Municipale
Monsieur SLIPECKI THIERRY - Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Madame COLETO Audrey

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil du 28 juin 2024
D20_2024 - Modification du tableau des effectifs
D21_2024 - Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires
D22_2024 - Renouvellement d'adhésion au service de Prévention et Santé au travail du Centre de
Gestion
D23_2024 - Modification de la délibération n°D38_2023 Demande de subvention FACIL (CCPC) pour
le remplacement de la toiture et la réfection des murs des annexes du pôle technique
D24_2024 - Demande de subvention ASBL
D25_2024 - Présentation du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols
- Questions diverses

- Approbation du PV du conseil du 28 juin 2024

Le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 20 septembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

12 voix pour

D20_2024 - Modification du tableau des effectifs

Après information et proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de :

- créer 1 emploi d'agent technique polyvalent, suite à un accroissement temporaire d'activité (espaces verts),
- supprimer 1 emploi d'agent de maîtrise principal, suite à un départ en retraite.

12 voix pour

D21_2024 - Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose que le Centre de Gestion l'a informé que le marché d'assurance passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires a été attribué à l'assureur GENERALI, associé au courtier WILLIS TOWERS WATSON FRANCE, et que ce contrat sera géré par le Centre de Gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Option n° 1 : Tous risques, avec une franchise de 10 jours fixes par arrêt en maladie ordinaire, sans franchise sur les autres risques : 7.31 %

12 voix pour

D22_2024 - Renouvellement d'adhésion au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion

Madame la Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail.

12 voix pour

D23_2024 - Modification de la délibération n°D38_2023 Demande de subvention FACIL (CCPC) pour le remplacement de la toiture et la réfection des murs des annexes du pôle technique

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une délibération n°D38_2023 du 14 décembre 2023 a été approuvée afin de solliciter la Communauté de Communes de Picardie des Châteaux pour l'attribution d'une subvention au titre du FACIL pour le remplacement de la toiture et la réfection des murs des annexes du pôle technique.

Certains travaux de démolition sont finalement réalisés par les agents communaux du service technique. Les devis exposés servant à la réalisation de ces travaux ont donc été modifiés, les nouveaux tarifs sont :

• Charpentes et toiture des annexes :	16 207.50 HT
• Réfection des murs en pierre de taille (rejointoiement...) :	16 949.33 HT
• Matériaux :	1 601.24 HT
TOTAL :	34 758.07 HT

La demande de subvention FACIL est donc modifiée, en conséquence,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Modifie la délibération n°38_2023 du 14 décembre 2023,

- Sollicite une subvention de 18 000 euros au titre du FACIL sur la base des nouveaux montants exposés ci-dessus. Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

12 voix pour

D24_2024 - Demande de subvention ASBL

(Mme Marie-Laure ROUYER ne participe pas au vote)

Monsieur COUSIN, Maire adjoint, informe les membres du Conseil que la Vice-Présidente de l'A.S.B.L. (Association Sportive de Brancourt-en-Laonnois) a déposé une demande de subvention au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement d'une subvention au titre de l'année 2024 à l'ASBL d'un montant de 600,00 €.

11 voix pour

D25_2024 - Présentation du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols de la Commune de Brancourt est établi par les services déconcentrés de l'Etat tous les 3 ans pour les territoires soumis au règlement national d'urbanisme (RNU) (l'artificialisation des sols étant la transformation d'un sol à caractère agricole, naturel ou forestier par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle).

Ce rapport est constitué d'une cartographie des mutations de l'occupation des sols et d'un graphique de la consommation des ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) entre 2020 et 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols 2020-2023.

12 voix pour

D26_2024 - Décision Modificative n°2 – Achat des plaques de rues et numéros

Afin de corriger l'imputation budgétaire de la première décision modificative concernant l'opération 2024018 "Plaques de rues", il convient d'apporter les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-2024018 : Plaques de rues	1 000.00 €	
D 2152-2024018 : Plaques de rues		1 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000.00 €	1 000.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, accepte la Décision Modificative ainsi proposée.

12 voix pour

D27_2024 - Décision Modificative n°3 – Bouches d'égout rue Saint Maurice

Afin de corriger l'imputation budgétaire votée lors du budget primitif concernant l'opération 2024011 « Bouches d'égout rue Saint Maurice », il convient d'apporter les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21752-2024011	9 550.00 €	
D 2151-2024011		9 550.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 550.00 €	9 550.00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, accepte la Décision Modificative ainsi proposée.

12 voix pour

Questions diversesTravaux en cours et à venir

-Avaloirs : le changement de 4 avaloirs dans la rue Saint Maurice a été engagé.

-Pôle technique : les travaux du pôle technique continuent. Les agents communaux préparent les lieux (arasement des murs) pour l'intervention de Monsieur DUBOIS, tailleur de pierre, et Monsieur DESAVENELLE, couvreur.

-Cimetière : une table pupitre a été commandée pour être installée au columbarium.

-Eglise : dans le cadre du projet de restauration de l'église de la Commune, différentes aides au financement sont à envisager.

Il est rappelé que le bilan sanitaire effectué en vue des travaux de restauration ayant une date de validité, il y a lieu d'effectuer les demandes de subventions avant cette date.

-Travaux divers :

*Un recensement des « nids-de-poule » sur la voirie a été effectué afin de prévoir le rebouchage en enrobé.

*l'escalier situé à côté de la mairie vers la salle des associations va être refait, celui-ci présentant des défauts. Précision étant faite que la société KATEC prend à sa charge la totalité du coût de cette réfection.

*la pose de 1000 vis sur la toiture de la salle polyvalente a été effectuée afin de résorber les fuites constatées.

Réponses aux demandes de subvention :

*Aménagement du pôle technique (travaux de démolition et pose de la toiture) :

Au titre de la DETR : 21 405 €

Au titre de l'API : 16 053.80 €

Reste à charge : 16 053.00 € HT

*jeux extérieurs :

Au titre de la DETR : 13 712.00 €

Au titre de l'API : 10 284.00 €

Reste à charge : 13 955.00 € HT

*lave-vaisselle et armoire froide :

Au titre de la DETR : 2 579.00 €

Au titre de l'API : 1 934.40 €

Reste à charge : 2 686.00 € HT

*matériel informatique (6 ordinateurs portables et une armoire de charge sécurisée) :

Au titre de la DETR : 963.00 €

Au titre de l'API : 1 445.00 €

Reste à charge : 2 810.00 € HT

*avaloirs :

Au titre du FACIL : 3 500.00 €

Au titre de l'APV : 1 669.00 €

Reste à charge : 3 643.00 € HT

*réfection du plafond de la salle polyvalente et changement de l'éclairage :

Remboursement par l'assurance : 24 703.00 €

Au titre du FACIL : 5 000.00 €

Reste à charge : 6 413.00 € TTC

Le Jour de la Nuit

L'édition 2024 du Jour de la Nuit aura lieu le samedi 12 octobre ; au programme extinction des lumières et balade nocturne, découverte de la nature et de l'astronomie.

Avec la participation de l'association Saint Quentin Astronomie.

Saison culturelle CCPC

Pour la saison culturelle 2024-2025, la CCPC a choisi la Commune de Brancourt en Laonnois pour accueillir :

*le 17 novembre 2024 : Accordéon et Tarte aux Pommes, pour une après-midi dansante à partir de 15 heures,

*le 23 mars 2025 : La Petite Fleur, spectacle pour enfant.

Initiation aux jeux de rôle

L'Association Roll & Jeunesse, présidée par Monsieur Allan ROBACHE, propose une initiation aux jeux de rôles gratuite le jeudi 28 novembre prochain à partir de 16 heures. (Ouverte aux plus de 16 ans uniquement).

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h45.

Madame COLETO Audrey
Secrétaire de séance



Madame ROUYER Marie-Laure,
Maire

